



Solde de tout compte et date de remise

Par **mf69600**, le **10/12/2015** à **13:20**

Bonjour

Suite à ma démission mon employeur m'a demandé, oralement, de ne pas faire la dernière semaine et qu'il me la paierait.

Je termine le préavis le 13/12/2015, donc je suis dans la semaine payée et non travaillé.

A quelle date, doit il me faire mon solde de tout compte ?

merci

Par **P.M.**, le **10/12/2015** à **16:11**

Bonjour,

Il aurait bien sûr fallu exiger un écrit pour interrompre le préavis car vous n'avez aucune preuve de ce que vous a dit l'employeur...

Il est admis que le solde de tout compte soit délivré au plus tard à la date habituelle de la paie mais je vous rappelle que comme il est quérable, vous devez normalement aller le chercher après accord avec l'employeur...

Par **mf69600**, le **11/12/2015** à **08:57**

Bonjour

J'ai envoyé 1 mail lui demandant de me préciser ce point, il n'a pas répondu, mais phone m'a dit de lui faire confiance.

Si je n'ai d'ici le 13, que dois je faire?

merci

Par **P.M.**, le **11/12/2015** à **10:07**

Bonjour,

Si vous ne l'avez pas le 13, il faudrait attendre au plus tard, le jour habituel de la paie...